

Communiqué de presse

FH SUISSE marque un point

Nouvelle classification des diplômes ETS et ESCEA dans l'enquête sur la structure des salaires

Zurich/Courroux, le 22 février 2018 – Dans le cadre de l'enquête sur la structure des salaires de la Confédération, FH SUISSE a obtenu une classification des diplômes ETS et ESCEA dans la catégorie des diplômes des hautes écoles spécialisées.

Les Ecoles techniques supérieures (ETS) et les Ecoles supérieures de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA) sont devenues des hautes écoles spécialisées il y a plus de 20 ans. Depuis lors, les diplômés ETS et ESCEA peuvent [acquérir le titre d'une haute école spécialisée a posteriori](#). Les diplômés HES peuvent également se prévaloir du titre de Bachelor depuis 2009 grâce à la réforme de Bologne. Toutefois, les diplômes ETS et ESCEA étaient jusqu'à présent classés dans la catégorie des actuelles écoles supérieures (ES) dans l'enquête sur la structure des salaires (ESS) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Par souci d'égalité, ils doivent être classés avec les diplômes des hautes écoles spécialisées (catégorie 2) ou être présentés séparément.

Tous les diplômés ETS et ESCEA n'ont pas acquis le titre HES a posteriori. Par conséquent, une grande partie d'entre eux était jusqu'à présent classée dans la mauvaise catégorie salariale de l'ESS officielle. La pertinence des catégories HES et ES s'en trouve ainsi diminuée. Tant les employeurs que les employés ont reçu des références salariales incohérentes. Une dévalorisation des diplômés ETS et ESCEA ne pouvait être exclue.

FH SUISSE est intervenue l'été passé et a sollicité un entretien avec l'OFS et le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Les discussions ont été efficaces : le SEFRI a soumis à l'OFS une proposition de classement des titres ETS/ESCEA dans la catégorie des diplômes HES. L'OFS a ensuite donné son feu vert : les informations statistiques générées doivent refléter le plus fidèlement possible la réalité.

A partir de l'enquête sur la structure des salaires 2018, les diplômés ETS et ESCEA seront désormais classés dans la catégorie 2. Le classement des salaires est effectué par les employeurs à l'aide d'un système mis à leur disposition. Étant donné qu'il est possible que ce système ne soit pas encore mis à jour, les employeurs doivent classer les diplômes dans la catégorie 2 en partie manuellement. Afin de s'assurer que les diplômes sont correctement classés, FH SUISSE recommande donc toujours aux diplômés ETS et ESCEA de demander à acquérir [le titre HES a posteriori](#) et d'en informer l'employeur.

Pour plus d'informations :

www.fhsuisse.ch ; <https://www.fhschweiz.ch/obtention-a-posteriori-du-titre>

Toni Schmid, Directeur FH SUISSE, 079 299 82 55, 043 244 74 51, toni.schmid@fhschweiz.ch

A propos de FH SUISSE

FH SUISSE est l'association faîtière nationale des diplômé-e-s de tous les domaines des Hautes écoles spécialisées. 36 organisations d'alumni régionales ainsi que quatre nationales sont membres de FH SUISSE ce qui représente plus de 48 000 membres. FH SUISSE représente les intérêts des diplômé-e-s HES et offre de nombreuses prestations et services à ses membres. Les bureaux de FH SUISSE se trouvent à Zurich et Courroux (JU).

www.fhsuisse.ch